



ORTHORISQ
SoFCOT
2008



Comment déclarer un EPR ?



Comment déclarer un EPR ? en 5 étapes



Comment déclarer un EPR ?

1 Identifier l'EPR

2 Ouvrir le formulaire

3 Remplir la déclaration

4 Envoyer la déclaration

5 Attendre la décision



Comment déclarer un EPR ?

1 Identifier l'EPR

2 Ouvrir le formulaire

3 Remplir la déclaration

4 Envoyer la déclaration

5 Attendre la décision



1

Identifier l' EPR

Repérer un EPR: toute modification défavorable et non souhaitée d'un processus défini comme normal

Correspond-il à la définition de la HAS ?

Un évènement que vous avez personnellement rencontré

Un évènement qui concerne votre pratique médicale et sur lequel vous pouvez agir

L'évènement n'est pas un EIG

Est-il identifié comme EPR ciblé ?

Collecter les éléments constitutifs de l'évènement



Comment déclarer un EPR ?

1 Identifier l'EPR

2 Ouvrir le formulaire de déclaration

3 Remplir la déclaration

4 Envoyer la déclaration

5 Attendre la décision



2

Ouvrir le formulaire

Se connecter

Aller sur le Portail OA Accréditation

Ouvrir le Menu « déclarer un EPR »



2

Où se connecter ?

Le système d'information OA Accréditation HAS



Portail internet sécurisé

- <https://accreditationdesmedecins.fr>
- Un « nom d'utilisateur » et
- un « mot de passe » unique par profil
- Accès 24h24, 7J/7
- Tous les échanges d'informations sont sécurisés et cryptés afin de garantir la confidentialité des données
- Aide à l'utilisation : manuels utilisateurs par profils, aide contextuelle, e.learning pour les médecins.



Déclaré à la CNIL
sous le numéro
118595



2

Le portail OA-Accréditation

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Espace de travail de MATHI CLAUDE, 22/12/2006

Portail Accréditation

Consulter votre dossier d'accréditation
« Portail OA-Accréditation »

Portail OA-Accréditation

Spécialité en cours

Chirurgie orthopédique et tra

VALIDER VOTRE CHOIX

Spécifier votre spécialité
« Valider votre choix »

Déclarations d'EPR

→ Déclarer un EPR

→ Suivi des déclarations

→ Consulter un EPR

Déclarations d'EPR

- Déclarer un EPR,
- Suivre vos déclarations
- Consulter ses EPR

Amélioration des pratiques

→ Programme

Cliquez sur Déclarer un EPR



éditation

ngagement

Auto-évaluation

ur la mise en place, au niveau national, d'une gestion des risques médicaux par un accompagnement des médecins, par des experts de la spécialité, dans l'analyse de la qualité et de la sécurité de leurs pratiques professionnelles. Le dispositif est complété par une approche Inter-Spécialités plus globale.

Le dispositif doit permettre :

- De recueillir les Evénements considérés comme Porteurs de Risques médicaux (EPR) et de procéder à leur analyse ;
- D'élaborer, avec des experts, des recommandations individuelles et générales ;

spécialités ou activités

LIENS UTILES

[Site Haute Autorité de Santé](#)

[Décret n°2006-909 du 21.07.2006](#)

[Site](#)



2

Le portail OA-Accréditation

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Espace de travail de **MATTHI CLAUDE**, 22/12/2006

Chirurgie orthopédique et traumatologique

Portail OA-Accréditation

Portail Accréditation

Portail OA-Accréditation

Spécialité en cours
Chirurgie orthopédique et traumatologique

VALIDER VOTRE CH...

Déclarations d'EPR

- Déclarer un EPR
- Suivre vos déclarations
- Consulter un EPR

Amélioration des pratiques

- Programme

Nouvelle déclaration d'un Evènement Porteur de Risques médicaux (EPR)
Ⓞ Afin de déclarer un EPR dans une des spécialités médicales « à risques » : aller sur le [Formulaire de déclaration d'un EPR](#)

Vos déclarations en cours
Ⓞ Afin de suivre vos déclarations d'EPR : aller sur le [Tableau de suivi des déclarations d'EPR](#)

MISES EN GARDE ?
Disponible prochainement

Déclarations d'EPR

- Déclarer un EPR
- Suivre vos déclarations
- Consulter ses EPR

Cliquez sur Déclarer un EPR sur la mise en place, au niveau national, d'une gestion des risques médicaux par un accompagnement des médecins, par des experts de la spécialité, dans la qualité et de la sécurité de leurs pratiques professionnelles. Le dispositif est complété par une approche Inter-Spécialités plus globale.

Le dispositif doit permettre :

- De recueillir les Evènements considérés comme Porteurs de Risques médicaux (EPR) et de procéder à leur analyse ;
- D'élaborer, avec des experts, des recommandations individuelles et générales ;

LIENS UTILES

- Site Haute Autorité de Santé
- Décret n°2006-909 du 21/07/2006
- Site

ORTHORISQ SoFCOT 2008



2

Ouverture de la déclaration



Espace de travail de MATIIL CLAUDE, 26/12/2006

Chirurgie orthopédique et traumatologique

Portail OA-Accréditation

Déclarer un EPR

Portail Accréditation

Le formulaire de déclaration d'EPR est composé de différents onglets. Chaque onglet correspond à un thème identique d'information recherchée. L'ordre des onglets correspond à l'ordre normal de déclaration d'un évènement. Les quatre premiers onglets sont destinés au médecin pour remplir sa déclaration.

Suite

Portail OA-Accréditation / Déclarations d'EPR / Déclarer un EPR

Retour | Imprimer | Exporter

Déclaration d'EPR N° 000000

Déclaration créée le : (création en cours)
Déclaration modifiée le : (non modifiée)
Statut de la déclaration : Brouillon

Traitement de la déclaration

Enregistrer en brouillon

VALIDER LE TRAITEMENT

INFORMATION :
Il est recommandé au médecin de communiquer à l'instance médicale de gestion des risques, les EPR qu'il déclare et les résultats de leurs analyses.

Historique | Messages

Accréditation
Engagement
Auto-évaluation

A remplir par le médecin :

Déclarant | Patient/Acte | Evènement | Causes/Evitabilité

A remplir par l'expert :

Caractérisation | Décision

INFORMATION :
A l'exception de la déclaration d'EPR, les informations nominatives de l'onglet "Déclarant" sont automatiquement anonymisées.

Informations du déclarant

Numéro d'inscription à l'ordre des médecins

Navigation icons: back, forward, search, etc.



2

Imprimer votre déclaration

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Espace de travail de MATIII CLAUDE, 26/12/2006

Chirurgie orthopédique et traumatologique

Portail OA-Accréditation

Portail OA-Accréditation

Portail OA-Accréditation / Déclarations d'EPR / Déclarer un EPR

Retour | Imprimer | Exporter

Traitement de la déclaration

Enregistrer en brouillon

VALIDER LE TRAITEMENT

Historique Messages

A remplir par l'expert :
Accréditation ▾ Décision

Informations nominatives de l'onglet
sélectionnées.

Informations du déclarant

Numéro d'inscription à l'ordre des médecins

Une édition papier
Un enregistrement sur votre ordinateur

INFORMATION :
Il est recommandé au médecin de communiquer à l'instance médicale de gestion des risques, les EPR qu'il déclare et les résultats de leurs analyses.

Vous êtes sur un formulaire vierge d'une déclaration d'EPR. Vous constaterez, puisque aucune validation de traitement n'a été effectuée, que ce formulaire porte le numéro 000000 et qu'il ne comporte aucune date de création. Dès le premier clic sur le bouton "**VALIDER LE TRAITEMENT**" un numéro sera attribué à cette déclaration, qui deviendra d'ailleurs celui de l'EPR si la déclaration est acceptée. Ce numéro est à retenir pour la suite du traitement de la déclaration.

Suite



2

État du traitement de la déclaration

« Enregistrez en brouillon »

=

Sauvegarde les informations saisies
Maintien la déclaration disponible

« Envoyer la déclaration »



OA-Accréditation
Instance Médicale GR de l'ES

« Supprimer »

=

Écrase la déclaration

au mode de gestion de la déclaration.

claration :

in correspondante

Causes/Evitabilité

Caractéristiques

Décision

INFORMATION :
A l'acceptation de la déclaration d'EPR, les informations de l'onglet "Déclarant" sont automatiquement anonymisées.

Le détail du processus d'envoi vous est présenté à la leçon "Les différents états d'une déclaration".

Numéro d'inscription à l'ordre des médecins ou Numéro ADELI

Mode d'exercice de votre activité

Périmètre de la déclaration



2

Enregistrer votre déclaration

Un numéro d'enregistrement

Enregistrez votre EPR N°00000
Premier Click

« Enregistrer en brouillon »
« VALIDER LE TRAITEMENT »
N° de déclaration N°XXXXX

A conserver

The screenshot shows the 'Espace de travail de MATHI CLAUDE, 26/12/2006' interface. The main navigation bar includes 'Portail OA-Accréditation' and 'Déclaration EPR'. A sidebar on the left shows 'Spécialité en cours' set to 'Chirurgie orthopédique et tra'. The main content area displays 'Déclaration d'EPR N° 000000' and 'Déclaration créée le : (création en cours)'. A red box highlights the 'Déclaration d'EPR N° 000000' field. To the right, the 'Traitement de la déclaration' section has a dropdown menu set to 'Enregistrer en brouillon' and a 'VALIDER LE TRAITEMENT' button, both circled in red. Below this, there are links for 'Historique' and 'Messages', and a 'Suite' button. At the bottom, there is a section for 'Informations du déclarant' with a field for 'Numéro d'inscription à l'ordre des médecins'.





2

Suivi de la déclaration

Pour compléter votre déclaration
« Suivi des déclarations »

REFERENCE:
N° de déclaration N°XXXXX
Etat : « Brouillon »

INFORMATION : Cliquez sur les entêtes de colonnes pour trier le tableau par ordre croissant/décroissant

Date de création	Dernier enregistrement	Références	Etat
05/01/2007	05/01/2007 16:19:31.000	000011	Brouillon

Lorsque vous souhaitez reprendre votre déclaration pour la compléter, cliquez sur "**Suivi des déclarations**". La liste des déclarations traitées apparaît dans le tableau. Remarquez que notre déclaration est à l'état "**Brouillon**".

Suite

haut de page





Comment déclarer un EPR ?

1 Identifier l'EPR

2 Ouvrir le formulaire

3 Remplir la déclaration

4 Envoyer la déclaration

5 Attendre la décision



3

Remplir votre déclaration

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Espace de travail de MATHIEU CLAUDE, 26/12/2006

Chirurgie orthopédique et traumatologique

Portail OA-Accréditation

Portail Accréditation

Déclarer un EPR

Le formulaire de déclaration

Imprimer | Exporter

6 onglets de déclaration

Enregistrer en brouillon

VALIDER LE TRAITEMENT

Historique | Messages

A remplir par le médecin :

Déclarant | Patient/Acte | Evènement | Causes/Evitabilité

A remplir par l'expert :

Caractérisation | Décision

INFORMATION :
À l'acceptation de la déclaration d'EPR, les informations nominatives de l'onglet "Déclarant" sont automatiquement anonymisées.

Informations du déclarant

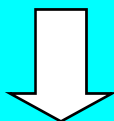
Numéro d'inscription à l'ordre des médecins



3

Remplir votre déclaration

4 onglets de déclaration pour vous



- Déclarant
- Patient/Acte
- Évènement
- Causes / Evitabilité

2 onglets pour l'expert



- Caractérisation
- Décision

En lecture pour le déclarant

d'un évènement.
Les quatre premiers onglets sont destinés au médecin pour remplir sa déclaration.

Suite

A remplir par le médecin :

Déclarant

Patient/Acte

Evènement

Causes/Evitabilité

A remplir par l'expert :

Caractérisation

Décision

INFORMATION :

A l'acceptation de la déclaration d'EPR, les informations nominatives de l'onglet "Déclarant" sont automatiquement anonymisées.

Informations du déclarant

Numéro d'inscription à l'ordre des médecins



3

Les # thèmes d'information pour chaque onglet

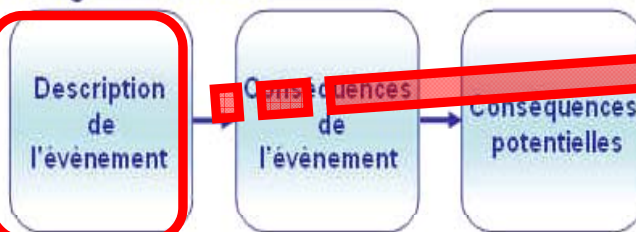
1- Onglet Déclarant :



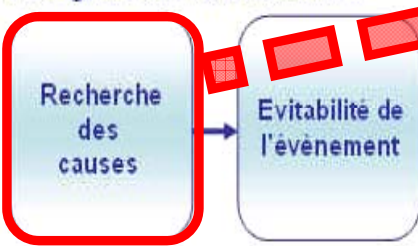
2- Onglet Patient/Acte :



3- Onglet Evènement :



4- Onglet Causes/Evitabilité :

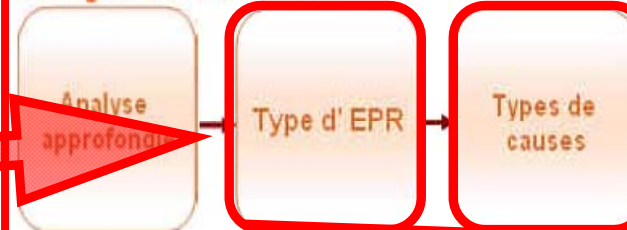


Voici les thèmes d'information recherchée pour chacun des onglets de la DEPR.

(Connexion sur le portail OA-Accréditation
Menu : Déclarer un EPR)



5- Onglet Caractérisation :



6- Onglet Décision :



Onglets Caractérisation et Décision accessibles uniquement en lecture par le médecin

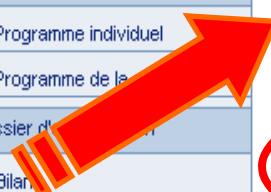




3

Onglet 1 « déclarant »

- Suivi des déclarations
- Consulter un EPR
- Amélioration des pratiques
 - Programme individuel
 - Programme de le...
- Dossier d'...
- Bilan
- Questionnaire Auto-évaluation
- Tableau de bord



A remplir par le médecin :

Déclarant ▷ Patient/Acte ▷ Evènement ▷ Causes/Evitabilité

A remplir par l'expert :

Caractérisation ▷ Décision

INFORMATION :

trois thèmes sont à remplir

Informations du déclarant

Mode d'exercice de votre activité : salarié

Périmètre de la déclaration

Spécialité ou Activité à risque concernée par l'évènement : Chirurgie orthopédique et traumatologie ;

OA-Accréditation dont vous dépendez : ORTHORISQ

* Sélectionnez le champ d'activité lors de la survenue de l'évènement



Lieu de survenue de l'évènement

* S'agit-il d'un évènement survenu en OPEX : OUI NON



* Si non, veuillez sélectionner l'établissement de santé dans lequel s'est déroulé l'évènement que vous déclarez

HOPITAL NOTRE DAME DU PERPETUEL SECOURS

code Finess : 920000643

Instance médicale :



3

Onglet 2 « Patient/acte »

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Espace de travail de **MATTH CLAUDE**, 26/12/2006

Chirurgie orthopédique et traumatologique

Portail OA-Accréditation

Déclarer un EPR

Portail Accréditation

Portail OA-Accréditation / Déclarations d'EPR / Déclarer un EPR

Retour | Imprimer | Exporter

Portail OA-Accréditation

Spécialité en cours

Chirurgie orthopédique et tra

Déclarations d'EPR

+ Déclarer un EPR

+ Suivi des déclarations

+ Consulter un EPR

Ar

Cliquez sur l'onglet
 Patient/Acte



...ditation

...gagement

...auto-évaluation

4 Visites en ligne

Déclaration d'EPR N° 000000

Déclaration créée le : (création en cours)

Déclaration modifiée le : (non modifiée)

Etat de la déclaration : Brouillon

Traitement de la déclaration

Enregistrer en brouillon

VALIDER LE TRAITEMENT

INFORMATION :

Il est recommandé au médecin de communiquer à l'instance médicale de gestion des risques, les EPR qu'il déclare et les résultats de leurs analyses.

Historique

Messages

A remplir par le médecin

Déclarant

Patient/Acte

Evènement

Causes/Evitabilité

A remplir par l'expert :

Caractérisation

Décision

INFORMATION :

A l'acceptation de la déclaration d'EPR, les informations nominatives de l'onglet "Déclarant" sont automatiquement anonymisées.

Informations du déclarant

Numéro d'inscription à l'ordre des médecins



3

Onglet 2 « Patient/acte »

Valeur :

* Renseignez le diagnostic avant la survenue de l'évènement

fracture garden IV col fémur G

* Renseignez le(s) antécédent(s) du patient susceptible(s) d'avoir favorisé l'évènement

0

*** Champ obligatoire**

Informations sur l'Acte Médical

* Quel était le but de l'acte ?

trois thèmes concerne
le patient et l'acte médical

Informations sur le
patient

La situation clinique du
patient : degré d'urgence,
complexité, score de
gravité, diagnostic,
antécédent.

Informations sur l'acte
médical : but, code CCAM,
technique particulière



3

Onglet 3 « Événement »

Déclarer un EPR

Portail OA-Accréditation / Déclarations d'EPR / Déclarer un EPR

Déclaration d'EPR N° 028471

Déclaration créée le : 10/11/2008
Déclaration modifiée le : 10/11/2008 13:56:53
Etat de la déclaration : Brouillon

INFORMATION :
Il est recommandé au médecin de communiquer à l'instance médicale de gestion des risques, les EPR qu'il déclare et les résultats de leurs analyses.

A remplir par le médecin :

Déclarant > Patient/Acte > **Evènement** > ...



BOI
Vous
risque
derniè
déclar
COIF
Les te

Description de l'évènement

* A quel moment est survenu l'évènement ?

* Veuillez indiquer la description et la chronologie de l'évènement

Trois thèmes concerne directement l'évènement

Description de l'évènement

• Conséquences de l'évènement

Conséquences potentielles



3

Onglet 3 « Événement »

Description de l'évènement

Description de l'évènement

* A quel moment est survenu l'évènement ?

* Veuillez indiquer la description et la chronologie de l'évènement

Pour cet onglet nous insisterons plus particulièrement sur le point suivant : la description et la chronologie de l'évènement sont des questions importantes de la déclaration.

Votre réponse doit rapporter avec précision et anonymat, les faits qui se sont produits en faisant apparaître les acteurs concernés, le temps, les ressources mobilisées, etc..

Prenez en compte les explications apportées par l'aide contextuelle

Description et chronologie de l'évènement :

Description du scénario ayant conduit à l'EPR.

Un scénario est un enchaînement d'évènements datés et détaillés (précision du contexte, du lieu de survenue, des personnes présentes, du matériel concerné, des complications éventuelles liées à l'évènement, des moyens mis en oeuvre pour revenir à la situation antérieure, etc).

Lorsque vous évoquez des individus dans votre description, désignez les par leur fonction et non pas par leur nom.

Exemple: l'anesthésiste, l'infirmière, le chirurgien, le bloc, la

Enchaînement chronologique détaillé des faits:

- Contexte
- Lieu de survenue
- Les personnes présentes (anonyme)
- Le matériel concerné
- Les moyens utilisés pour récupérer la situation



3

Onglet 3 « Événement »

Le délai de détection: temps écoulé entre la survenue de l'événement et sa détection (Td)

Autres informations

Quel est le délai de détection ?

Jour

Heure

Minute

Quel est le délai d'identification ?

Quel est le délai de récupération ?

Apporter des précisions sur les délais

cf ci-dessus

Conséquences de l'évènement

Précisez la gravité des conséquences constatées

: 1

Décrivez les conséquences constatées chez le patient

pas de conséquence actuellement



Détection :

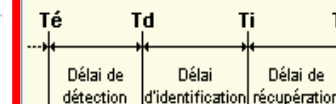
Correspond au moment précis **Td** où on s'est aperçu que la situation déviait de son cours normal (sans qu'à ce moment précis on en connaisse toujours la nature).

Exemple : A J2 d'une intervention thoracique un patient présente une dyspnée aiguë, embolie pulmonaire ou drain thoracique mal positionné.

Délai de détection :

Temps écoulé entre la survenue de l'évènement (**Té**) et sa détection (**Td**)

Dd = Td - Té





3

Onglet 4 « Causes/Evitabilité »

Déclarer un EPR

Portail OA-Accréditation / Déclarations d'EPR / Déclarer un EPR

[Retour](#) | [Imprimer](#) | [Exporter](#)

Déclaration d'EPR N° 028471

Déclaration créée le : 10/11/2008

Déclaration modifiée le : 10/11/2008 13:56:53

Etat de la déclaration : Brouillon

Traitement de la déclaration

Enregistrer en brouillon

VALIDER LE TRAITEMENT

INFORMATION :

Il est recommandé au médecin de communiquer à l'instance médicale de gestion des risques, les EPR qu'il déclare et les résultats de leurs analyses.

A remplir par le médecin :

Déclarant

Patient/Acte

Evènement

Causes/Evitabilité

A remplir par l'expert :

Caractérisation

Décision



BOHNE PRATIQUE :

Pensez à noter la référence de votre Déclaration d'EPR. Elle vous permettra de retrouver votre EPR accepté dans "Consultation de la base".

CONFIDENTIALITE :

Les textes de la déclaration ne doivent contenir aucune information nominative

Deux thèmes:

Recherche des causes
Evitabilité de l'évènement





3

Onglet 4 « Causes/Evitabilité »

Thème : Recherche des causes

VALIDER LE TRAITEMENT

Messages

A remplir par l'expert :

Caractérisation Décision

Causes/Evitabilité

BONNE PRATIQUE :
Pensez à noter la référence de votre Déclaration d'EPR. Elle vous permettra de rechercher votre EPR accepté dans "Consultation de la base".

Recherche des causes

Si une ou des causes sont identifiées ayant conduit à la survenue de l'évènement

Evitabilité de l'évènement

* Comment qualifieriez vous le caractère Evitable de l'évènement ?

* Avez-vous des réponses ou des actions particulières utiles à proposer pour éviter que cet évènement ne se répète ?

Si oui : veuillez préciser

Précisez les causes :
Humaine, Technique, Organisationnelle
en analysant les facteurs contributifs:
Patient / Tâche à effectuer / Conditions de travail / Individuel / Équipe Organisationnel / Institutionnel



Comment déclarer un EPR ?

1 Identifier l'EPR

2 Ouvrir le formulaire

3 Remplir la déclaration

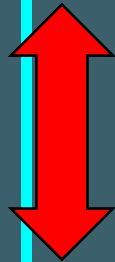
4 Envoyer la déclaration

5 Attendre la décision



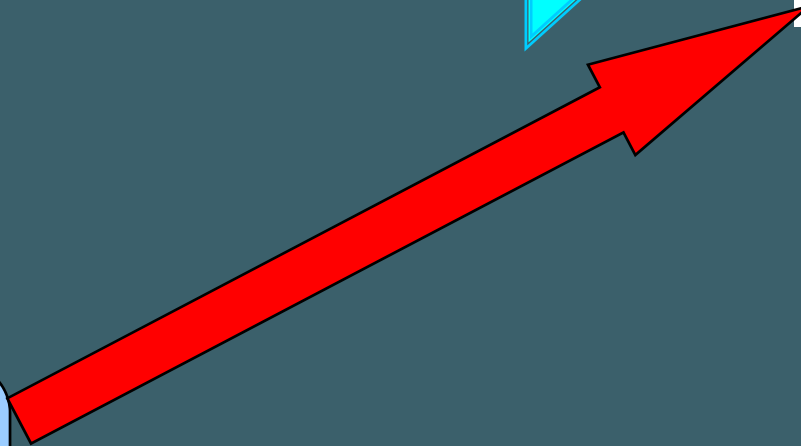
4

Envoyer la déclaration



2

Instance
Médicale de Gestion des
Risques
de l'ES (CME)





4

Envoyer la déclaration



1

Tout traitement ultérieur de l'information issue de la déclaration s'effectuera directement avec le médecin déclarant.



Informe le médecin de la transmission de la déclaration

2

Instance de Gestion des Risques Médicaux de l'ES (CME)

Dans un délai maximum de 15 jours calendaires



4

Envoi de la déclaration

Portail OA-Accréditation / Déclarations d'EPR / Déclarer un EPR

Retour | Imprimer | Exporter

Portail OA-Accréditation

Spécialité en cours
Chirurgie orthopédique et tra

Déclarations d'EPR

Déclaration d'EPR N° 000000

Déclaration créée le : (création en cours)

Déclaration modifiée le : (non modifiée)

Traitement de la déclaration

- Enregistrer en brouillon
- Enregistrer en brouillon
- Envoyer à l'instance médicale
- Envoyer à l'OA-Accréditation
- Supprimer

Historique | Messages

A remplir par l'expert :

Caractérisation | Décision

de la déclaration d'EPR, les informations nominatives de l'onglet automatiquement anonymisées.

Numéro d'inscription à l'ordre des médecins ou Numéro ADELI : 7654

Mode d'exercice de votre activité : ---

Périmètre de la déclaration

Vous remarquerez que l'on trouve deux types de traitement possibles liés au mode de gestion de la déclaration :

Deux commandes utilisées pour la création de la déclaration :

- **Enregistrer en brouillon** : Permet de sauvegarder la déclaration en brouillon.

1

« Traitement de la déclaration »

Envoyer à :

- OA-ORTHORISQ
- Instance médicale GR de l'établissement

2





4

Message d'accompagnement

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Espace de travail de MARTIN PAULE, 03/01/2007

Gynécologie et obstétrique

Portail OA-Accréditation

Déclarer un EPR

Portail OA-Accréditation / Déclaration d'EPR

Retour | Imprimer | Exporter

Déclaration d'EPR

Déclaration créée le

Déclaration modifiée le

Etat de la déclaration

Texte libre + fichier

Traitement de la déclaration

Enregistrer en brouillon

VALIDER LE TRAITEMENT

Historique Messages

A remplir par le médecin :

Déclarant Patient/Acte Evènement Causes/Evitabilité

A remplir par l'expert :

Caractérisation Décision

INFORMATION :
Il est recommandé au médecin de communiquer à l'instance médicale de gestion des risques, les EPR qu'il déclare et les résultats de leurs analyses.

INFORMATION :
A l'acceptation de la déclaration d'EPR, les informations nominatives de l'onglet "Déclarant" sont automatiquement anonymisées.

Informations du déclarant

ORTHORISQ SoFCOT 2008

Une zone de messages permet aux différents interlocuteurs de mettre un message d'accompagnement et/ou de joindre un fichier lors de l'envoi de la déclaration. Pour faire apparaître cette zone de dialogue, cliquez sur "Messages".





4

Message d'accompagnement

Espace de discussion
Médecin et Instance de gestion des risques

Joindre un message ?

déclarant

Joindre un fichier ?

D:\Documents and Setting: Parcourir...

historique de vos documents joints

Pas de fichier

Espace de discussion
Expert OA

Message de l'expert :

aucun message

expert

historique des documents joints par l'Expert :

Pas de fichier

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires pour "Envoyer à l'OA-Accréditation"

[haut de page](#)

© Haute Autorité de Santé - 2006

Lorsque l'expert vous répondra, vous pourrez consulter sa réponse dans les zones qui lui sont réservées (Partie droite de la zone de message). Lors de l'enregistrement de la déclaration dans la base REX-HAS par l'expert, les messages et les documents joints sont détruits.

Suite





Comment déclarer un EPR ?

1 Identifier l'EPR

2 Ouvrir le formulaire

3 Remplir la déclaration

4 Envoyer la déclaration

5 Attendre la décision (expert)



5

Attendre la déclaration

Traitement de la déclaration (expert)

Espace de travail de BONFAIT Henri, 27/01/2008

Chir. orthopédique et trauma

Espace OA-Accréditation

Déclaration d'un EPR

Espace OA-Accréditation / Déclaration d'un EPR

Retour | Imprimer | Exporter

Déclaration d'EPR N° 001602

Déclaration créée le : 24/01/2008

Déclaration modifiée le : 24/01/2008 13:36:22

Etat de la déclaration : Envoyée à l'OA-Accréditation

INFORMATION :
Il est recommandé au médecin de communiquer à l'instance médicale de gestion des risques, les EPR qu'il déclare et les résultats de leurs analyses.

A remplir par le médecin :

A remplir par l'expert :

Caractérisation | Décision

La déclaration doit demeurer anonyme. Les textes et les fichiers joints ne doivent pas permettre d'identifier : le médecin, le patient, l'établissement de santé ou tout autre protagoniste.

: OUI NON

Télécharger le modèle de compte rendu d'analyse approfondie

« Traitement de la déclaration »

- Caractérisation
- Décision



5

Attendre la déclaration

Traitement de la déclaration (expert)

« Traitement de la déclaration »

- Analyse et caractérisation de l'EPR
- Décision

1- Onglet Déclarant :



2- Onglet Patient/Acte :



3- Onglet Evènement :



En lecture seul pour le déclarant

5- Onglet Caractérisation :



6- Onglet Décision :



Onglets Caractérisation et Décision accessibles uniquement en lecture par le médecin





5

Attendre la déclaration État de suivi Déclarant /Expert

Médecin

Traitement de la déclaration

- Envoyer à l'OA-Accréditation
- Enregistrer en brouillon
- Envoyer à l'instance médicale
- Supprimer

1

Historique Messages

Date de création	Dernier enregistrement	Référence	Etat
26/07/2007	26/07/2007 14:21:40	000218	En cours d'analyse

Expert OA-Accréditation

Traitement de la déclaration

- Analyser
- Demander un complément
- Accepter
- Rejeter

2

Historique Messages

Dernier enregistrement	Dernier acteur OA	Titre du médecin	Mode d'exercice	Nom du Médecin	Champ d'activité	Référence de la déclaration	Etat
26/07/2007 14:21:40 création le 26/07/2007		Docteur	Libéral Et Salarié	GREY Meredith	Chirurgie du membre supérieur	000218	En cours d'analyse



5

Demande de complément d'information

3

L'état complément demandé ne permet pas à l'Expert de modifier la déclaration

Chirurgie viscérale et digestive

Espace OA-Accréditation

Déclaration d'un EPR

Espace OA-Accréditation / Déclaration d'un EPR

[Retour](#) | [Imprimer](#) | [Exporter](#)

Déclaration d'EPR N° 000218

Déclaration créée le : 26/07/2007

Déclaration modifiée le : 26/07/2007 14:36:01

Etat de la déclaration : Complément demandé

INFORMATION :
L'état Complément demandé ne vous permet pas de modifier la déclaration.
Toutefois, vous pouvez contacter le médecin afin qu'il vous envoie de nouveau la déclaration.

[Historique](#) | [Messages](#)

INFORMATION :
Il est recommandé au médecin de communiquer à l'instance médicale de gestion des risques, les EPR qu'il déclare et les résultats de leurs analyses.

A remplir par le médecin :

Déclarant | **Patient/Acte** | **Evénement** | **Causes/Evitabilité**

A remplir par l'expert :

Caractérisation | **Décision**

INFORMATION :
A l'acceptation de la déclaration d'EPR, les informations nominatives de l'onglet "Déclarant" sont automatiquement anonymisées.



5

Espace de Dialogue entre l'expert et vous

Espace de discussion Médecin et Instance de gestion des risques

Joindre un message ?

Rédaction d'un message par le médecin

Joindre un fichier ?

Parcourir...

Historique de vos documents joints

Pas de fichier

Historique des documents joints par le Médecin :

Pas de fichier

Espace de discussion Expert OA

Message de l'expert :

aucun message

Lecture du message de l'expert

Historique des documents joints par l'Expert :

Pas de fichier

Joindre un fichier ?

Parcourir...

Rédaction d'un message par l'expert

Historique de vos documents joints

Pas de fichier

Joindre un fichier



5

Demande de complément d'information

Médecin

Traitement de la déclaration

- Envoyer à l'OA-Accréditation
- Enregistrer en brouillon
- Envoyer à l'instance médicale
- Supprimer

4



Historique



Messages

Dernier enregistrement	Dernier acteur OA	Titre du médecin	Mode d'exercice	Nom du Médecin	Champ d'activité	Référence de la déclaration	Etat
27/07/2007 14:27:31 création le 26/07/2007	ViciniExpert Un	Docteur	Salarié		Chirurgie du membre supérieur	000218	Envoyé à l'OA-Accréditation Complément demandé

Expert OA-Accréditation

Dernier enregistrement	Dernier acteur OA	Titre du médecin	Mode d'exercice	Nom du Médecin	Champ d'activité	Référence de la déclaration	Etat
26/07/2007 14:21:40 création le 26/07/2007		Docteur	Libéral Et Salarie	GREY Meredith	Chirurgie du membre supérieur	000218	A traiter Complément demandé

Traitement de la déclaration

- Demander un complément
- Analyser
- Accepter
- Rejeter

3



Historique



Messages



5

Décision de l'expert

Nécessité de transmission par le médecin déclarant à d'autres autorités ?

Veillez choisir la ou les autorité(s) déclarante(s)

AFSSAPS IVS DHOS

Si Autres, veuillez préciser les autorités concernées :

Si la déclaration est acceptée :

Quel est l'intitulé de l'EPR ?

Veillez valider le traitement de cette décision

Si la déclaration est rejetée :

Quels sont les motifs du rejet ?

Veillez valider le traitement de cette décision

Les champs marqués

EPR accepté

• Intitulé de l'EPR

EPR rejeté

• Motif du rejet



5

L'expert enregistre l'EPR

Traitement de la déclaration

Accepter
Analyser
Demander un complément
Accepter
Rejeter

Historique Messages

Traitement de la déclaration

Accepter

VALIDER LE TRAITEMENT

Historique Messages

L'EPR anonyme est enregistré dans la base REX de la HAS

Un message est envoyé au médecin l'invitant à se connecter au système d'information « <https://acreditationdesmedecins.fr> »

Le médecin peut alors consulter l'EPR dans la base en indiquant la référence de la déclaration qu'il aura préalablement notée

Le tableau de bord et le programme individuel du médecin sont mis à jour automatiquement



5

Le portail OA-Accréditation

Contact OA-Accréditation:
orthorisq@sofcot.fr

Programme individuel

Portail Accréditation

Portail OA-Accréditation / Amélioration des pratiques / Programme individuel

Portail OA-Accréditation

Accueil spécialité

Spécialité en cours

Chir. orthopédique et trauma

Déclarations d'EPR

→ Déclarer un EPR

→ Suivi des déclarations

→ Consulter un EPR

Amélioration des pratiques

→ Programme individuel

→ Programme de la spécialité

Dossier d'accréditation

→ Bilans

→ Questionnaire Auto-évaluation

→ Tableau de bord

Trier les actions selon les critères

Amélioration des pratiques
(mise en œuvre du programme individuel et bilan annuel),

LANCER LA RECHERCHE

X Effacer

INFORMATION : Cliquez sur les entêtes de colonnes pour trier le tableau par ordre croissant/décroissant

Action n°	Origine	Etat	Date de butée	Avancement	Modifiée le	Dernière minute
46212R	SFAR - Recommandation pour la pratique de l'antibioprophylaxie en chirurgie (<i>Recommandation générale</i>)	En attente	13/04/2009 (dans 5 mois, 2 jours)	Normal	11/10/2008 02:05:12	Programme en vigueur
53252A	Participation à une journée annuel de formation en gestion des risques (<i>Activité</i>)	Réalisée	13/04/2009 (dans 5 mois, 2 jours)	Normal	13/05/2008 20:32:09	
53262A	Référentiel d'auto-évaluation des pratiques en orthopédie : CRO générique en chirurgie orthopédique et traumatologique (<i>Activité</i>)	En attente	13/04/2009 (dans 5 mois, 2 jours)	Normal	13/04/2008 22:39:22	
203401A	Réalisation d'un audit clinique sur le CRO générique en chirurgie orthopédique et traumatologique (<i>Activité</i>)	En attente	28/03/2009 (dans 4 mois, 17 jours)	Normal	11/10/2008 02:01:21	Programme en vigueur

Toutes les explications sont sur le site d'ORTHORISQ



- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique

Accueil / Agenda / Petites annonces / Etre informé / Plan du site / Contacts

Mots clés / Réf. ORTHORISQ

ACCÈS DIRECTS
- Paiement des cotisations
- Devenir Membre

ORTHORISQ EST LE PREMIER ORGANISME AGRÉÉ POUR LA GESTION DES RISQUES EN CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE PAR LA HAS :

- Programme journée Orthorisq du 14 novembre 2008
- Date de la prochaine journée de formation Orthorisq : 2009
- ORTHORISQ - c'est facile + mode d'emploi (F... pour aller à Orthorisq 56 rue Boissonnade 75014 Paris)
- Programme de la journée ORTHORISQ du vendredi 14 novembre 2008
- Comment réaliser et envoyer son bilan (septembre 2008)
- Prochaines sessions de formation par Jean-Claude Vogt (septembre 2008)
- Manuel utilisateur du système d'information de l'accréditation des médecin
- Résumé de la journée du 2 novembre 2007 Journée Post-Congrès
- Journée ORTHORISQ : le vendredi 4 avril à Paris (Faculté de Médecine, Amphi RICHEL 15 rue de l'Ecole de Médecine)

Jacques Caton vous en rappelle les buts d'ORTHORISQ :

- Récotte des évènements indésirables et des évènements porteurs de risques,
- Actions de formation dans la prévention des risques,
- Actions d'évaluation des formations.

ORTHORISQ SoFCOT 2008

NaturallySpeaking Outils 5
Le microphone est éteint.

Comment réaliser et déclarer son EPR



5

Toutes les explications sont sur le site de la HAS

1

Recommandations
Traitement des risques
Programme de la spécialité
→ Activités
→ Tableaux de bord
→ Pré-requis

2

3

4

5

Securisez vos données : lorsque vous imprimez des données confidentielles (une déclaration d'EPR par exemple), récupérez immédiatement le document imprimé.

L'accréditation des médecins ou des équipes médicales a pour objectif de prévenir et de réduire les risques liés aux pratiques et actes médicaux, de diminuer la sinistralité et donc de contribuer à la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins au sein des établissements de santé (ES).

Le dispositif repose sur la mise en place, au niveau national, d'une gestion des risques médicaux par spécialité, ainsi que d'un accompagnement des médecins, par des experts de la spécialité, dans l'amélioration de la qualité et de la sécurité de leurs pratiques professionnelles. Le dispositif est complété par une approche Inter-Spécialité et globale.

Le dispositif doit permettre :

- De recueillir les Evénements considérés comme Potentiellement Indésirables Graves (EPR) et de procéder à leur analyse ;
- D'élaborer, avec des experts, des recommandations individuelles et générales ;
- De diffuser ces recommandations et d'accompagner les médecins dans leur mise en oeuvre ;
- D'accréditer des médecins au regard de leur capacité à mettre en oeuvre des pratiques de plus en plus sûres.

Le dispositif concerne uniquement les médecins exerçant des spécialités médicales « à risques » (définies par le décret n°2006-909 du 21/07/2006) en établissement de santé.

Les Evénements Indésirables Graves (EIG) font l'objet d'une déclaration

- [Eclaircie](#)
- [Présentation générale - déc 2007](#)
- [JAM - Journal de l'accréditation](#)

LIENS UTILES

- [Site Finess](#)
- [Site AMeli](#)
- [Site Ordre National des Médecins](#)
- [Site Haute Autorité de Santé](#)
- [Textes juridiques](#)
- [HOT-LINE N°Azur 0810.200.360](#)

AUTO-FORMATION EN LIGNE



Accéder à l'auto-formation au système d'information de l'accréditation des médecins (SI-Accréditation) :

[Auto-formation à l'application en ligne](#)

MANUELS UTILISATEURS

- [Médecin et Instance médicale](#)
- [Expert OA-Accréditation](#)
- [Gestionnaire OA-Accréditation](#)



Toutes les explications sont sur le site de la HAS



INTRODUCTION

Pour se familiariser avec le module d'autoformation et les commandes principales utilisées dans le SI.

PORTAIL D'ACCRÉDITATION

Comment gérer mes informations administratives et mon engagement.

PORTAIL OA ACCRÉDITATION

Comment déclarer un EPR et suivre une déclaration d'EPR. Se familiariser avec le programme de la spécialité et le programme individuel. Comment créer un bilan.

PORTAIL OA-ACCREDITATION

Déclaration d'EPR

Déclarer un EPR

- Principes généraux de déclaration d'EPR
- Fonctionnalités du système de déclaration

Remplir une déclaration

- Comment remplir une déclaration ?
- Le dialogue

Processus de gestion de la déclaration

- Le circuit et les états d'une déclaration

Impacts de la décision

- Les décisions possibles sur la DEPR
- Retrouver une déclaration enregistrée en EPR
- Impacts de la décision sur le tableau de bord

Amélioration des pratiques

Le programme de la spécialité

- Les éléments du programme
- Les mises en garde

Le programme individuel

- Généralités sur le programme
- Mettre en oeuvre les éléments du programme
- Impact d'une recommandation individuelle
- Impact d'un nouveau programme de la spécialité
- Impact d'une abrogation

Dossier d'accréditation

Les bilans d'activité

- Généralités
- Création d'un bilan



Les points clés de votre déclaration

1 un EPR n'est pas un EIG

2 [https:// > portail OA > spécificité > déclarer un EPR > N° > suivi des déclarations](https://portail.OA)

**3 Description de l'évènement
Recherche des causes**

**4 Enregistrer en brouillon
Envoyer à l'OA accréditation**

5 Répondre à « Complément demandé »



Les experts ORTHORISQ

de l'attention que vous porterez à remplir votre déclaration

Merci



Avant de déclarer !

